

MEYMAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° 057 portant classement au titre des monuments historiques d'un tableau et de son cadre « Le sommeil de l'Enfant Jésus », dit aussi « Le Silence », de l'église abbatiale Saint-Léger à MEYMAC (Corrèze)

La ministre de la culture et de la communication

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques,

Vu le décret n° 2004-822 du 18 août 2004 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 7 avril 2005

La commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 29 novembre 2005,

Vu la délibération portant adhésion au classement du conseil municipal de MEYMAC (Corrèze), propriétaire, en date du 9 février 2007,

considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public.

Article 1

Est classé au titre des monuments historiques un tableau et son cadre : « Le Sommeil de l'Enfant Jésus », dit aussi « Le Silence », huile sur toile, Ecole française, fin XVIIe S, cadre bois sculpté, H (tot.) : 1,20 La : 0,98 m., dans l'église abbatiale Saint-Léger à MEYMAC (Corrèze).

Article 2

Il sera notifié au préfet du département, à la commune propriétaire et au clergé affectataire, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Paris, le 06 AOUT 2007

Pour ampliation
Le chef du bureau de la protection
des monuments

P. O. D. Benoit
Francis JAMOT

Pour le directeur de l'architecture
et du patrimoine, par délégation
La directrice adjointe

Isabelle MARECHAL

Isabelle MARECHAL